

Comment puis-je signaler un crime haineux?

Tous les appels sont importants, mais ils ne concernent pas tous une situation constituant un danger de mort et ne nécessitent pas tous une intervention urgente de la police. Peu importe la situation, nous sommes là pour vous aider. Vous avez un rôle à jouer : « Faites le bon appel » .

9-1-1 Urgence lorsqu'il y a un danger de mort ou qu'un crime en train d'être commis

Appels non urgents : 780-423-4567 TELUS Mobilité : #377
TTY/ATS : 780-425-1231 Rogers : *377

Échec au Crime 1-800-222-TIPS (8477). Des renseignements peuvent également être transmis en ligne à l'adresse www.tipsubmit.com.

À qui puis-je téléphoner pour obtenir des renseignements?

Ressources du service de police d'Edmonton
Ligne communautaire – Crimes haineux 780-421-3489

Section des services aux victimes

DIVISION

Nord	780-426-8160	Centre-ville	780-421-2760
Sud-est	780-426-8260	Sud-ouest	780-426-8363
Ouest	780-426-8060		

Le conseil consultatif du chef est composé de huit comités de liaison avec les communautés suivantes :

Les communautés autochtones, asiatiques, noires, indo-canadiennes, juives, musulmanes, afro-canadiennes ainsi que les gais, lesbiennes, bisexuels, transidentifiés, bispirituels et allosexuels.

www.edmontonpolice.ca/AboutEPS/CommunityInitiatives/ChiefsCAC.aspx

Ressources provinciales

Ligne de renseignements confidentielle de la Commission des droits de la personne de l'Alberta 780-427-7661

Ressources fédérales

Commission canadienne des droits de la personne
Sans frais: 1-800-999-6899

Qu'est-ce qu'un crime haineux?

Un crime haineux est une infraction criminelle commise à l'endroit d'une personne ou d'un bien qui est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle, ou des facteurs semblables.





Pourquoi y a-t-il des lois sur les crimes haineux?

L'incidence des crimes motivés par la haine ou les préjugés est de grande portée et va au-delà du traumatisme physique et émotif que subit la victime. Ce genre de crimes peut accroître l'isolement et la vulnérabilité du groupe de la victime et causer du stress à tous les membres de la collectivité. Si ces crimes ne sont pas réglés, ils peuvent accroître entre les différents groupes des tensions sociales susceptibles de détruire des collectivités, ce qui favorise l'atteinte des buts fixés par certains membres de notre société qui souhaitent promouvoir la haine et l'intolérance.

Que faire si l'incident dont je suis victime n'est pas criminel?

Des incidents tels que du harcèlement au travail ou à l'école, ou un refus de service par des entreprises ou des propriétaires en raison de qui vous êtes ne doivent pas être négligés. Des recours s'offrent à vous. Les commissions des droits de la personne et les politiques internes des établissements sont souvent oubliées et peuvent vous aider à résoudre des problèmes avant qu'ils ne deviennent criminels.

Pourquoi les victimes de crimes haineux hésitent-elles à signaler ces infractions?

Les victimes hésitent souvent à signaler ces crimes pour les raisons suivantes :

- peur d'être de nouveau victime ou de faire l'objet de représailles;
- peur que le respect de leur vie privée soit compromis;
- peur des organismes d'application de la loi et de leur réaction;
- barrières culturelles et linguistiques;
- peur des organismes d'immigration.

Pourquoi devrais-je me donner la peine de signaler ces crimes?

Il est important de signaler les crimes haineux comme étape visant à mettre fin au cycle de la haine et à empêcher d'autres personnes de devenir une victime. De plus, il est important que la police connaisse l'existence des crimes haineux afin qu'une analyse puisse être faite en vue de prendre des mesures appropriées, y compris l'affectation de ressources pertinentes pour rendre plus sûres nos collectivités.

Que se passe-t-il quand je parle à la police?

La personne qui répond à votre appel va vous demander des renseignements personnels de base, tels que votre nom, votre date de naissance et la meilleure façon de communiquer avec vous. Un rapport sera rédigé et acheminé à la Section des crimes haineux aux fins d'enquête. Un enquêteur de cette Section communiquera avec vous. S'il est possible d'identifier les suspects, une solution sera envisagée, depuis les accusations au pénal à la médiation, selon l'infraction et les personnes concernées.

Puis-je faire confiance à la police?

Les policiers et les civils qui répondent aux appels sont des professionnels et ils traiteront votre plainte avec sérieux. Ils reçoivent de la formation sur les enjeux liés aux victimes afin de vous aider.

Mon rapport peut-il demeurer confidentiel?

Les renseignements recueillis par la police sont protégés en vertu des lois sur l'accès à l'information — votre rapport est confidentiel. Si des poursuites sont intentées, certains renseignements deviennent publics. L'enquêteur peut toutefois discuter de vos préoccupations et explorer d'autres façons de régler la situation tout en tenant compte de votre besoin de confidentialité.

